

Compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2019

Présents : M. Santamarta, Maire ; Mme Cayre, M. Foltz, M. Gil, M. Roques, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Naville, Mme Verger, M. Ruebenthaler ; Mme Vergnes, Mme Fournier Bourgeade, M. Gouygoux, Mme Laval, M. Verdier, Mme Daubet; M.Colombel, M. Sune,; M. Tesseyre.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier.

- **Approbation du P.V de la séance précédente** du 6 novembre :

Suite à une erreur de retranscription de ses propos concernant le versement de l'indemnité au receveur municipal M. Verdier demande la rectification suivante: « M Verdier rappelle que cette indemnité étant facultative et comme Mme Cogne est peu présente à Martel, il trouve cette indemnité peu justifiée ».

Vote : pour à l'unanimité

- **Tarifs des régies en recettes**

Suite à la réunion de la commission, le 2 décembre 2019, il est proposé de ne pas modifier les tarifs des régies sauf ce qui concerne l'occupation du domaine public (terrasses occupées par les bars et restaurants). Les tarifs 2019 étant trop disparates, il est proposé de ne faire que 2 tarifs correspondant à 2 secteurs :

Secteur 1 : Zone piétonne pour : Tour Halle, Rues Duguesclin, Tournemire, Senlis, Droite	55,00€/m2
Secteur 2 : Zone non piétonne pour : Autres Rues, boulevards et places	24,00€/m2

Étalages commerçants (toute zones) - Déballages de types bancs 8,00€/m2

-Présentoirs, chevalets, portiques vêtements ou autres : Forfait 24 €/an

Vote : pour à l'unanimité

- **Point sur les crédits 2019**

Budget général

Le chapitre 022 dépenses imprévues se trouve abondé de la somme de 42 643,00€ correspondant à 2 recettes imprévues :

- 9 662,07€ (affectation résultat en recettes d'investissements compte 1068) provenant du budget du syndicat dissous de MARTEL-MONTVALENT (omission au BP2019)
- 32 981,00€ (remboursement par VVF taxes foncières 2017 et 2018 – titres non émis sur exercices correspondants)

Par ailleurs il est nécessaire pour terminer l'année d'abonder les chapitres dépenses ou programmes suivants :

012 – charges de personnel de la somme de + 29 000,00€ (remplacements de personnels en arrêt maladie)

2135-147 – achat radars pédagogiques + 10 224,95€ (dépense de 15 100€ financé avec aide du Département de 4 875,05€ encaissé en juillet)

2182-199 – achat Kangoo occasion + 7 700€

2158-136 – divers matériel de voirie + 2 800€

Reste au chapitre 022 Dépenses imprévues la somme de 11 994,55€

Vote : pour à l'unanimité

- **Augmentation de la prise en charge du maintien de salaire**

Depuis 2015 la commune prend en charge 5€/agent/mois (sur une base individuelle d'environ 35 à 55€/agents). M le maire propose d'augmenter cette participation en la passant à 8€ par mois et par agent soit une dépense annuelle pour la commune passant de 960€ à 1 536€. M le maire tient à ce que chaque agent puisse bénéficier de cette mesure sociale diminuant leur cotisation. Ce dispositif leur permet de continuer à percevoir leur salaire après 3 mois consécutifs d'arrêt maladie.

Vote : pour à l'unanimité

- **Approbation Rapport annuel Qualité Service de l'eau 2018**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu du décret ministériel N°95-635 du 06 mai 1995, le conseil municipal doit se prononcer sur le RPQS 2018 du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de MARTEL.

M. Verdier demande une précision quant au montant de 366 917 € pour travaux indiqué au titre de 2019.

Mme Raynal, secrétaire du Syndicat des Eaux répond que ce coût sera réduit, car une partie de ces travaux programmés sur Strenquels seront reportés après la réalisation de la fusion des syndicats.

Seuls seront maintenus les travaux du secteur des Landes.

La somme de 80 000 € correspond aux dépenses liées au recrutement et travail d'un bureau d'études pour la mise en œuvre du nouveau syndicat issu de la fusion, dépense qui sera partagée avec les autres syndicats au prorata de leur nombre respectif d'abonnés.

Vote : pour à l'unanimité

- **Avis sur la fusion des syndicats d'eaux des Causes de Martel**

La préfecture n'ayant pas rendu son arrêté concernant cette fusion, **ce point est ajourné** et devra faire l'objet d'une séance du conseil municipal au plus tôt après la publication de cet arrêté préfectoral afin d'en permettre la mise en œuvre rapide.

M.Gouygoux demande comment sera organisé le secrétariat de ce grand syndicat.

Mme Raynal répond qu'il faudra sûrement du personnel comptable en plus, et que le Bureau d'Etudes fera des propositions.

- **Dissolution CCAS**

Par courrier en date du 30 octobre M. le Sous Préfet nous indique que la délibération portant dissolution du CCAS est irrégulière au motif que le conseil municipal a souhaité pouvoir continuer à verser ponctuellement à ses habitants ou résidents de l'EHPAD des bons type « bons de Noël » sur le budget général de la commune.

Il ressortait d'échanges avec les services de Cauvaldor et d'un courrier du Président que ce type d'aides dites « accessoires » était possible. Il y a donc lieu de délibérer une nouvelle fois sur la dissolution du CCAS et le transfert de la compétence à Cauvaldor.

M le maire donne lecture du courrier adressé par le sous préfet et rend compte de la convocation qu'il lui a faite pour parler de ce sujet avec M.Sylvestre, vice-président à Cauvaldor aux affaires sociales.

Après un court débat, le conseil municipal demande à ce que Cauvaldor prenne en charge le coût de ces aides et cadeaux de fin d'année aux aînés démunis et qu'ils soient portés aux bénéficiaires par des élus de Martel.

Vote : abstentions : 3 (M.Foltz, M.Gouygoux, Mme Vergnes) ; 16 Pour

- **Rapports des commissions**

La commission voirie s'est rendue sur les lieux d'implantation des radars pédagogiques aux différentes entrées de Martel.

Il y a eu 2 demandes de poses de panneaux : un « Voie sans issue » aux Maisons Basses (Loupchat-Barbarou) et un sens interdit de remonter la rue Font Saint- Maur vers le Capitani.

M.Roques informe aussi de la demande de sécuriser la sortie de la cour du presbytère sur le Chemin de Sous les murs. Il sera procédé à l'installation d'un miroir.

M.Gouygoux demande la pose d'un panneau stop au débouché de la rue F Grandou sur le carrefour de la maison de retraite. Cette sera étudiée.

- **Informations diverses :**

- **Travaux à la gendarmerie** : M le maire donne lecture du courrier adressé le 25 novembre 2019 par la Direction de la Gendarmerie concernant les travaux de mise en conformité de l'installation électrique, de la remise en état du toit et de cinq appartements de la gendarmerie de Martel. Des devis ont déjà été demandés. Les gendarmes occupants de ces logements ont proposé de participer à cette remise en état en détachant les murs. M le maire indique qu'il sera urgent de réaliser ces travaux demandés.

M.Gouygoux trouve que cette demande tient du chantage à la fermeture, des travaux ayant déjà été effectués par le passé, et souhaiterait que la gendarmerie accepte une hausse des loyers suite à ces travaux.

M.Bouquié répond que c'est une obligation du propriétaire de maintenir les locaux en bon état tous les 5 ans et en particulier la toiture. Il faut maintenir la gendarmerie avec ses effectifs actuels.

- **Informations concernant le personnel administratif** : Mme Raynal ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2020, Mme Naïck Dena la remplacera au secrétariat général. M le maire a procédé à l'embauche de M.Kévin Paterne, actuellement secrétaire de mairie à Cressensac, et qui, grâce à son diplôme d'urbanisme et à son expérience, pourra occuper le poste de Mme Dena. M.Paterne intègrera l'équipe administrative le 1^{er} février 2020.

- **Nomination des agents recenseurs** : le recensement de la population de Martel devant se dérouler du 15 janvier au 15 février 2020, les agents recenseurs ont été nommés par le maire. Il s'agit de :

Mme Evelyne Gouygoux, coordinatrice

M.Jean-Marc Rodier, M.Jean-Louis Saudrais, Mme Manuela Dos Santos, Mme Virginie Kaspar, Mme Audrey Hersigny, Mme Karine Lacarrière.

Des informations précises seront données aux Martelais dans les jours prochains.

- **Les anciens projecteurs du stade André Roquet** ont été donnés pour l'éclairage du stade à Saint-Sozy. Le conseil municipal doit donner son accord

Vote : pour à l'unanimité

- **Installation d'armoires de « mutualisation » pour la fibre** : il s'agit de déterminer les emplacements adéquats pour installer les 13 « armoires » programmées à Martel pour relier chaque maison au réseau. M.Tesseyre suit le dossier avec les techniciens d'Engie. Mme Cayre indique qu'elle a assisté à une réunion d'information aux élus sur le déploiement de la fibre et qu'un document

devrait être adressé aux communes. Elle ajoute qu'avec ce déploiement, la numérotation et la dénomination des voies est désormais obligatoire et qu'après avoir été repoussée pendant 4 ans pour raisons budgétaires, il faudra l'inscrire au prochain budget.

- Eglise de Murel : M.Tesseyre informe qu'il a rencontré l'architecte des Bâtiments de France pour l'église de Murel suite au don effectué par Mlle Simon. Un devis pour les travaux est attendu.

- M.Colombel dit son inquiétude pour les situations d'urgence sociale pendant les week-ends maintenant que Cauvaldor gère le CIAS. Il rencontrera la responsable prochainement.

- Mme Cayre présente un point sur le déroulement de la démarche « Bourgs Centres ». Le projet de contrat- cadre a été relu avec d'autres élus du conseil municipal (M.Tesseyre, M.Verdier, Mme Laval) qui ont constaté de nombreuses erreurs, approximations ou insuffisances. Ce constat ayant été partagé par les 3 autres communes concernées par cette étude, il a été demandé par Cauvaldor au bureau d'études de prolonger ce travail. Les élus de Martel ont demandé un temps de travail avec ce bureau d'études.

- M.Verdier demande à M.Foltz si les propositions faites par M.Delrieu au cours de la réunion publique sur la cuisine de l'EHPAD ont été étudiées par le Conseil d'administration de l'EHPAD

M.Foltz répond en rappelant la proposition : que la cuisine de l'EHPAD fournisse tous les repas des collectivités de Martel.

Cette proposition avait déjà été faite mais M.Gastal, conseiller départemental en charge des collèges, avait refusé pour conserver la cuisine du collège.

M.Foltz résume le dernier courrier de M.Rigal opposant une fin de non-recevoir à la dernière proposition de l'EHPAD. Ce dernier avance qu'une nouvelle étude doit être menée et qu'il informe les services de l'hygiène de l'échéance de cette étude en fin 1^{er} semestre 2020. M.Foltz a alors adressé une demande de précision au sous préfet : Le président du département peut-il intervenir auprès d'un service de l'Etat pour imposer son calendrier qui n'est manifestement pas en phase avec la mise en demeure de ce service ?

M.Foltz n'a eu aucune réponse à ce jour. Par ailleurs, il informe que la pétition a recueilli 2200 signatures environ.

- Mme Laval informe que le wifi de la médiathèque a été remis en état de bon fonctionnement en toute sécurité.

- M.Gouygoux informe que la crèche de Martel reste en régie communautaire. Il se félicite que son intervention, en soutien à celle de M le maire vice-président à la petite enfance Cauvaldor, ait fait changer de position les services du président Liébus.

Mme Cayre ajoute que sur le Cauvaldor Mag, le RAM n'est pas sur la photo illustrant son inauguration !

- Mme Fournier Bourgeade s'adresse à M.Foltz en lui indiquant que M.Delrieu et elle-même travaillent d'arrache-pied pour soutenir la proposition de M.Delrieu et sortir de cette situation intenable.

- Mme Cayre lui demande si leur action consiste bien à soutenir le projet communal de restauration scolaire.

- Mme Fournier Bourgeade répond que c'est bien cela qu'ils défendent.

- Mme Daubet dit que s'il y a eu perte de temps, qu'il est bien temps que la conseillère départementale agisse.

- Mme Fournier Bourgeade refuse de porter seule cette charge.

- M.Gil rend compte du bon déroulement du téléthon qui a collecté la somme de 2 612 €.

- M le maire donne les dates des cérémonies de vœux : au personnel le 7 janvier 2020 à 18h30 ; aux associations et nouveaux arrivants le 14 janvier 2020 à 18h30.

- Fin du conseil à 22 h 05.

* * *

Mme Marcelle Dupont est autorisée à prendre la parole : en tant que bénévole à l'entretien du bac de compostage de la place de l'Abreuvoir, elle veut alerter sur le respect nécessaire des consignes de dépôt : pas de branches, pas de sacs plastiques.

Mme Verger dit qu'elle s'en occupera avec elle.